



RAPPEL JOURS ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pendant la période de confinement et jusqu'à nouvel avis, le ramassage des ordures ménagères a lieu les **SEMAINES PAIRES** :

- mercredi : bac gris
- jeudi : sac jaune

Se reporter au calendrier Caen la Mer pour le décalage des jours fériés.

DECLARATION FISCALE

Les contribuables sont invités à privilégier la télédéclaration de leurs revenus et les contacts à distance avec l'administration fiscale : autant que possible par messagerie sécurisée sur leur espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr ou par téléphone - service impôts des particuliers ou numéro national **0.809.401.401** (non surtaxé).

Pour les personnes éloignées du numérique et qui auraient besoin d'accompagnement, vous pouvez téléphoner en mairie pour obtenir une aide.



NUISANCES SONORES

Rappel arrêté préfectoral du 21.11.2008

Les travaux de bricolage, jardinage effectués par des particuliers sont interdits en dehors des jours et horaires suivants :

- jours ouvrables de : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- samedis de : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

MOUEN INFO



www.ville-mouen.fr

Numéro 54 - Mai 2020



ÉCOLES

ACCUEIL GARDERIE A PARTIR DU 12 MAI

Jusqu'à nouvel avis, les enfants seront accueillis à **L'ENTRÉE** des locaux garderie et une seule famille à la fois.

Port du masque souhaitable pour les adultes. Distanciation à respecter.

ACCUEIL ÉCOLE MATERNELLE A PARTIR DU 12 MAI

Jusqu'à nouvel ordre, les parents ne seront plus autorisés à pénétrer dans les locaux. Momentanément, les enfants seront accueillis au petit portail vert près de l'entrée de l'école.

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2020

Pour ce faire, vous présenter en mairie avec :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- votre livret de famille

Pour les enfants qui sont en grande section maternelle et qui iront en classe préparatoire à la rentrée, les documents vous seront remis par l'école. **A déposer en mairie pour le 26 mai au plus tard.**

JOURS OUVERTURE MAIRIE

A partir du 12 mai, et jusqu'à nouvel avis, la mairie sera ouverte au public :

- Mardi après-midi	15 h 00 – 18 h 00
- Mercredi matin	10 h 00 – 12 h 00
- Jeudi après-midi	15 h 00 – 18 h 00

Port du masque obligatoire lors du passage en mairie.

Accueil d'une seule personne à la fois.

RÉGIE MUNICIPALE – GARDERIE

Fonctionnement de la régie municipale à partir du 12 mai et jusqu'à nouvel avis :

Par chèque :

Demander le nombre d'heures souhaité sur le site suivant : restauration-scolaire@ville-mouen.fr

Le montant à régler vous sera indiqué par messagerie et vous devrez déposer votre chèque correspondant

uniquement dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le récépissé de paiement et la carte seront déposés à la garderie.

En espèces : Mardi après-midi **16 h 00 – 18 h 00**

Port du masque obligatoire lors du passage en mairie.

Accueil d'une seule personne à la fois.

MARCHÉ LE MARDI

Arrêté préfectoral autorisant le marché le mardi place Jean Cojan, à condition de conserver les mesures barrières.

Soyons vigilants.

SALLE DE RÉUNIONS – GYMNASSE – SALLE POLYVALENTE – VESTIAIRE FOOT ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS

Tous ces bâtiments restent fermés au public jusqu'à nouvel avis.

Les espaces publics extérieurs sont ouverts à partir du 11 mai à condition que notre département soit en vert et respect des mesures gouvernementales.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A partir du 12 mai, mise en place d'un service drive (sauf mesures gouvernementales contraires).

Prendre rendez-vous par internet bibliothèque.mouen@wanadoo.fr ou par téléphone 07 86 65 40 57 aux horaires habituels les jours d'ouverture.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Cérémonies du 8 Mai : en raison de l'épidémie du Covid-19, hommage réalisé par des personnes désignées, sans présence de public.

Fête communale : en raison de l'épidémie Covid-19, la fête communale prévue initialement le 27 juin, est annulée.